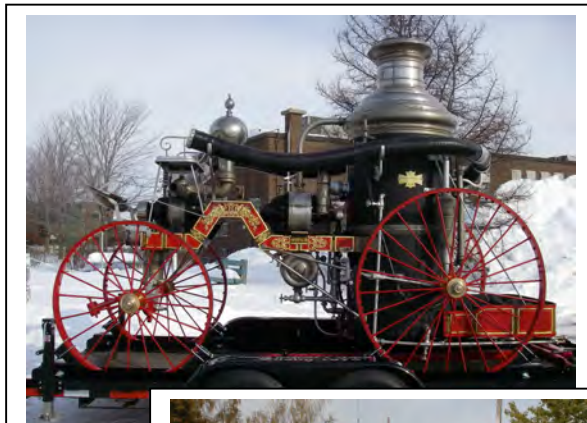


Service de sécurité incendie Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Rapport d'activités 2008





Terminé de rédiger le 22 mai 2009

Colligé par : *Marie-Josée Deland
Brigitte Roy
Secrétaires*

Révisé par : *Danielle Richard
Secrétaire de direction*

Approuvé par : *Yves Hamel
Directeur*

Contribution : *Louis-Philippe Ethier
Jonathan Gagnon
Sabin Girard
Robert Meloche
Sabin Girard
Kim Danis*

Note générale : *Afin d'alléger le texte, la forme masculine sera utilisée pour désigner autant les hommes que les femmes.*

1.	MOT DU DIRECTEUR	5
2.	MISSION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.....	6
3.	VISION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.....	6
4.	ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	7
5.	CASERNES	8
5.1	Territoire des trois casernes selon les secteurs de couverture.....	8
5.2	Les véhicules.....	10
6.	ENTRAIDE INTERMUNICIPALE	12
6.1	Carte du territoire desservi par le Service de sécurité incendie.....	13
7.	RESSOURCES HUMAINES	14
7.1	Effectifs	14
8.	FORMATION	15
9.	ALIMENTATION EN EAU.....	16
9.1	Bornes-fontaines	16
10.	BUDGET ALLOUÉ À LA SÉCURITÉ INCENDIE	18
10.1	Budget comparatif du Service de sécurité incendie versus la Ville.....	18
11.	LES OPÉRATIONS	19
11.1	Mandat de la Division opérations.....	19
11.2	Activités particulières de la Division opérations en 2008.....	22
11.3	Logiciel de répartition assistée par ordinateur.....	24
11.4	Quelques extraits d'articles.....	26
12.	LA PRÉVENTION	27
12.1	Mandat de la Division prévention.....	27
12.2	Développement de la Division prévention	27
12.3	Inspections résidentielles.....	28
12.4	Activités de la Division prévention	28
12.5	Visites de prévention sur le territoire de la MRC	29
12.6	Modifications réglementaires	29
12.7	Activités particulières organisées tout au long de l'année 2008	30

12.8	Recherche des causes et circonstances des incendies	35
13.	APPELS	36
13.1	Montant des pertes.....	37
14.	RÉALISATIONS 2008	38
14.1	Nouveaux décalques sur les casques.....	38
14.2	Signature électronique.....	38
14.3	Remise d'insigne	39
14.4	Visite à l'hôpital	39
14.5	Les casernes	40
15.	POMPE SILSBY	42
16.	RELATIONS DE TRAVAIL	45
16.1	Griefs.....	45
16.2	Embauche	45

1. MOT DU DIRECTEUR

Monsieur le Maire,
Membres du Conseil municipal,
Monsieur le Directeur général,
Madame la Directrice générale adjointe,



Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités 2008 pour notre service.

Premièrement, je tiens à remercier tous les officiers et pompiers qui ont participé de près ou de loin à la rencontre des objectifs de formation établis pour 2008. Ces objectifs ont été réalisés grâce à leur participation et leur dévouement. Heureusement, la formation est l'affaire de plusieurs qui, comme moi, voient un lien essentiel entre la santé, la sécurité des intervenants et l'efficacité lors des interventions.

L'année 2008 a été une première année d'accomplissements et de rodage des objectifs visés selon notre nouveau tableau de planification des activités. Comme vous le savez, le Service de sécurité incendie évolue depuis un certain temps dans un climat de changement. Nos efforts démontrent que nous gérons une organisation en pleine évolution avec un style et une image du passé. Nous nous devons de réconcilier l'évolution de l'organisation avec nos politiques, pratiques et processus afin de mieux rencontrer les défis présents et se préparer pour ceux de l'avenir.

Nous avons les capacités, les énergies et la volonté. Nous l'avons démontré à maintes reprises dans le passé. L'avenir est à notre portée !

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.


Yves Hamel
Directeur du Service de sécurité incendie

2. MISSION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ont pour mission d'intervenir sur le territoire de la municipalité par des actions permettant de sauvegarder la vie des citoyens, de protéger leurs biens et de préserver l'environnement.



Cette mission se réalise en procédant au sauvetage des personnes en détresse, en luttant contre les incendies, en établissant des programmes de prévention et d'éducation pour le public, ainsi qu'en intervenant lorsque la sécurité des citoyens est menacée. De plus, lors d'interventions, les membres du service doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer leur propre sécurité.

Le Service de sécurité incendie assume cette charge en optimisant les moyens et les ressources dont il dispose.

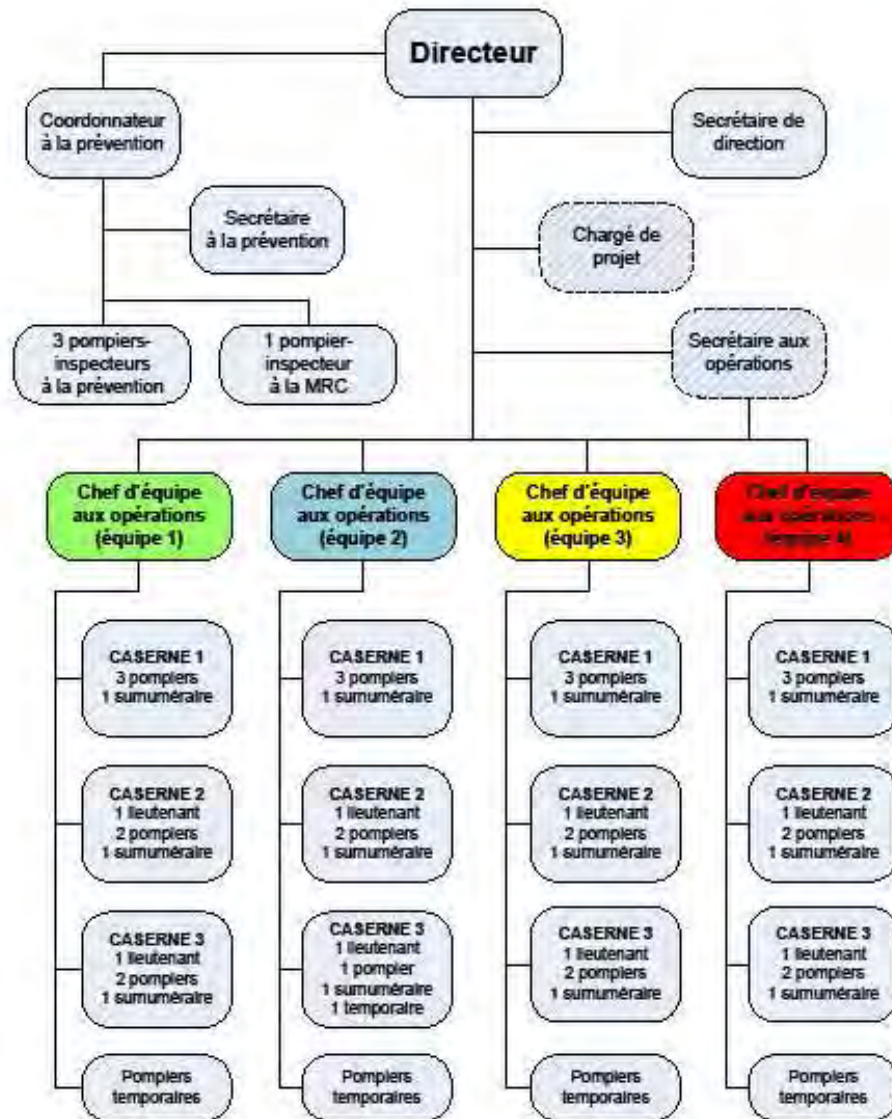
3. VISION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La vision du Service de sécurité incendie est d'offrir à la population un service de qualité, efficace et efficient, tout en optimisant les ressources disponibles afin de répondre aux plus hautes exigences grâce à son expertise et aux activités mobilisatrices de l'ensemble des membres de son service.

Les actions quotidiennes sont empreintes d'une préoccupation constante de bien servir nos citoyens dans le respect des lois et dans l'exercice des valeurs individuelles et démocratiques.



4. ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



5. CASERNES

5.1 Territoire des trois casernes selon les secteurs de couverture

Le Service de sécurité incendie couvre l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu se déployant sur les deux rives de la rivière Richelieu à l'intérieur d'une zone de 225,78 km² pour ainsi desservir 89 388 citoyens.

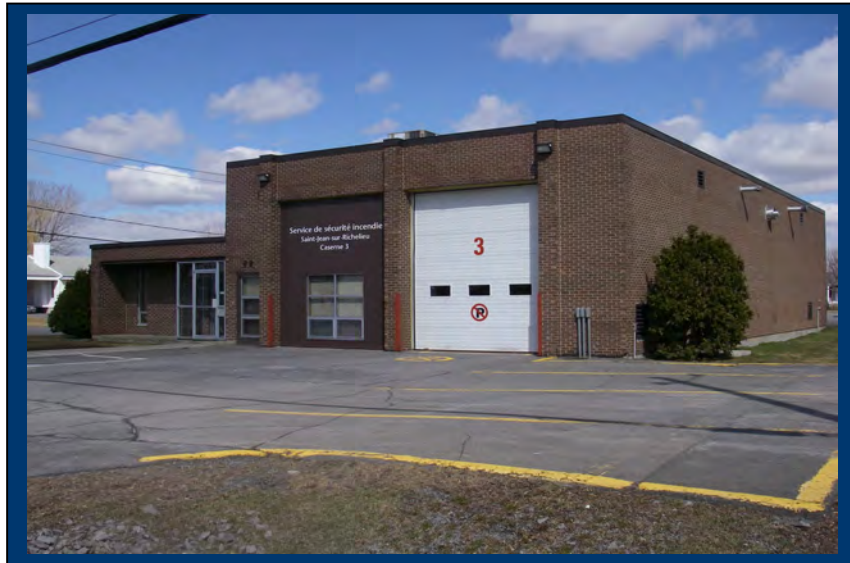
La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu compte sur son territoire trois casernes aux emplacements suivants :



CASERNE N°1
525, RUE SAINT-JACQUES



CASERNE N°2
700, RUE BALTHAZARD



CASERNE N° 3
99, BOULEVARD SAINT-LUC

5.2 Les véhicules

À la suite d'une rencontre avec les responsables des inspections des véhicules du Service de sécurité incendie, les critères définis dans le *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des Services de sécurité incendie* furent intégrés aux vérifications effectuées sur les véhicules de service par le garage municipal.

Par conséquent, l'ensemble des véhicules se conforme maintenant aux demandes énumérées dans le guide élaboré par le ministère de la Sécurité publique qui s'appuie sur les normes reconnues dans le milieu de l'incendie.

CASERNE N°1 525, RUE SAINT-JACQUES

VÉHICULES CASERNE N° 1					PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS	% DES VÉHICULES CONFORMES
GROUPE	NUMÉRO	TYPE	ANNÉE	CONFORME AU GUIDE			
100	070222	Véhicule de service	2007	Oui	Oui	Oui	100 %
111	04G449	Véhicule de service	2004	Oui	Oui	Oui	
2201	92D201	Autopompe	1992	Oui	Oui	Oui	
201	00D203	Autopompe	2000	Oui	Oui	Oui	
401	89D402	Véhicule d'élévation	1989	Oui	Oui	Oui	
501	03D500	Camion-citerne	2003	Oui	Oui	Oui	
601	02D600	Unité de secours	2002	Oui	Oui	Oui	
801	02G105	Véhicule utilitaire	2002	Oui	Oui	Oui	
901	05G109	Véhicule de prévention	2005	Oui	Oui	Oui	
911	03G106	Véhicule de prévention	2003	Oui	Oui	Oui	
921	07G112	Véhicule de prévention	2007	Oui	Oui	Oui	
1601	05G089 ET 05A413	Bateau et remorque	2005	N/A	N/A	N/A	

CASERNE N°2
700, RUE BALTHAZARD

VÉHICULES CASERNE N° 2					PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS	% DES VÉHICULES CONFORMES
GROUPE	NUMÉRO	TYPE	ANNÉE	CONFORME AU GUIDE			
202	06D202	AUTO-POMPE	2006	OUI	OUI	OUI	100 %
502	03D500	CAMION-CITERNE	2003	OUI	OUI	OUI	
702	98D602	UNITÉ DE SECOURS	1998	OUI	OUI	OUI	
802	04G104	VÉHICULE UTILITAIRE	2004	OUI	OUI	OUI	
902	05G110	VÉHICULE DE PRÉVENTION	2005	OUI	OUI	OUI	
1602	---	BATEAU ET REMORQUE	2006	N/A	N/A	N/A	
1702	03G107 ET 04A088	VTT ET REMORQUE	2003 2004	N/A	N/A	N/A	

CASERNE N° 3
99, BOULEVARD SAINT-LUC

VÉHICULES CASERNE N° 3					PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS	% DES VÉHICULES CONFORMES
GROUPE	NUMÉRO	TYPE	ANNÉE	CONFORME AU GUIDE			
203	04D205	AUTO-POMPE	2004	OUI	OUI	OUI	100 %
403	06D403	VÉHICULE D'ÉLEVATION	2006	OUI	OUI	OUI	
903	05G108	VÉHICULE DE PRÉVENTION	2005	OUI	OUI	OUI	



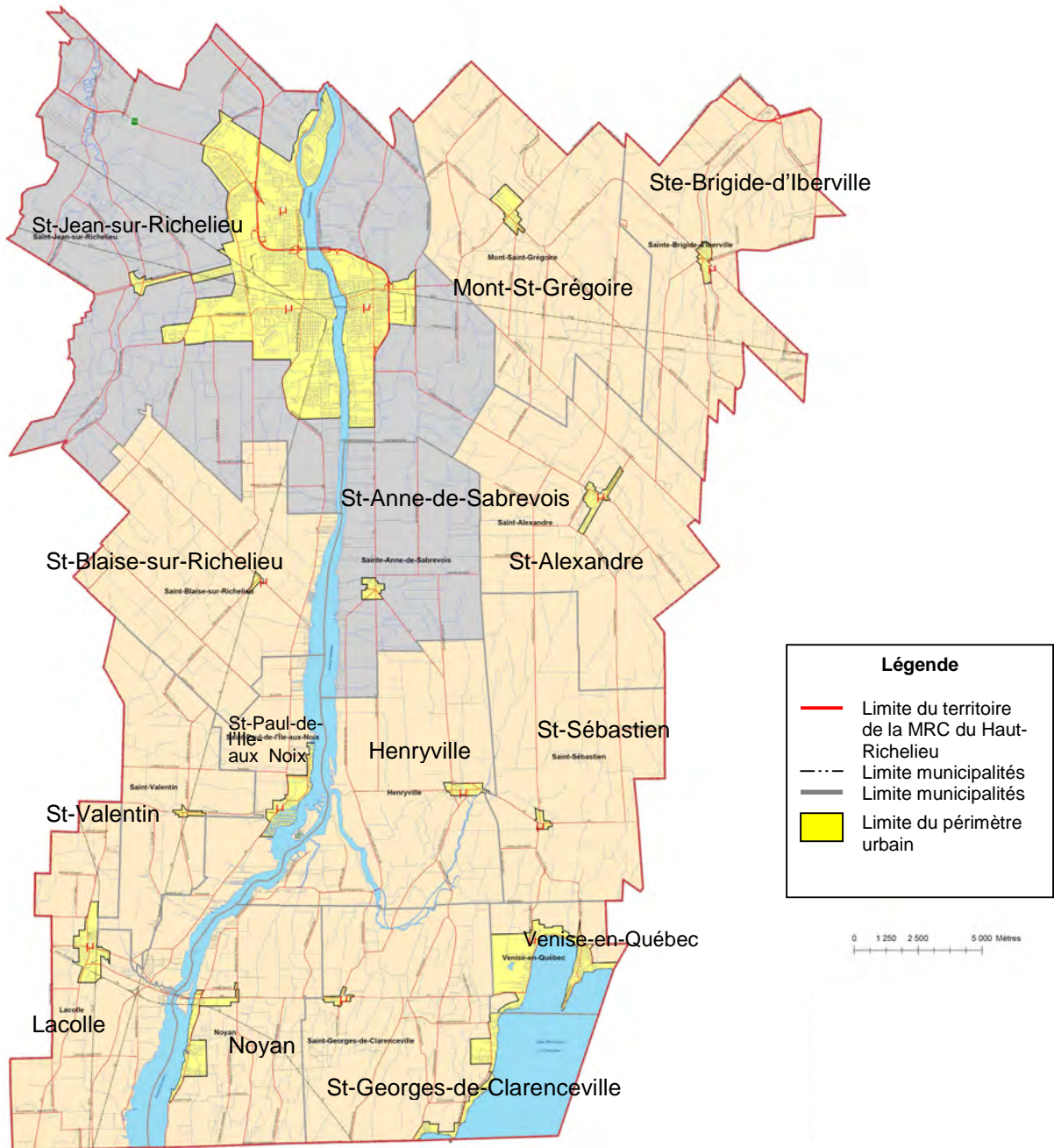
6. ENTRAIDE INTERMUNICIPALE

À la suite de l'élaboration d'un nouveau protocole d'entraide mutuelle au cours de l'année 2007, plusieurs discussions ont été entamées avec les municipalités limitrophes. Au 31 décembre 2008, treize d'entre elles avaient ratifié l'entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu :

- Farnham ;
- Henryville ;
- La Prairie ;
- Lacolle ;
- Noyan ;
- Saint-Alexandre ;
- Saint-Georges-de-Clarenceville ;
- Saint-Jacques-le-Mineur ;
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;
- Saint-Philippe-de-La Prairie ;
- Saint-Sébastien ;
- Venise-en-Québec ;
- Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Les négociations se poursuivront pendant la prochaine année. De plus, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a signé une entente de fourniture de services pour le combat des incendies avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois laquelle est d'une superficie de 45,24 km² et compte 1 983 habitants. Ce service est assuré pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011 après quoi les deux organisations pourront revoir leur partenariat.

6.1 Carte du territoire desservi par le Service de sécurité incendie



- Territoire desservi en prévention et combat
- Territoire desservi en prévention seulement

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Effectifs

Personnel aux opérations												Personnel à la prévention	
DIRECTEUR		OFFICIERS SUPÉRIEURS		OFFICIERS INTERVENTION		POMPIERS PERMANENTS		POMPIERS SURNUMÉRAIRES		POMPIERS TEMPORAIRES		POMPIERS-INSPECTEURS À LA PRÉVENTION	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1	--	5	--	9	--	40	--	8	--	26	1	3	1

Personnel à l'administration			
CADRE CIVIL		AUTRE PERSONNEL CIVIL	
H	F	H	F
1	--	--	3

8. FORMATION

La formation est un élément essentiel du métier de pompier puisqu'elle permet d'effectuer les manœuvres qui seront réalisées lors des interventions. Par conséquent, la formation maximise l'efficacité et l'efficience de l'intervention.

Durant l'année 2008, le Service de sécurité incendie a accordé une place prépondérante à la formation. La diversité des cours offerts prouve l'importance qu'accorde le service à ses membres. Cette tendance se poursuivra sûrement dans les prochaines années et se reflétera par un nombre accru d'heures consacrées à cette activité.

Cours	Nbre d'heures
Communications par radio	58,00
Boyaux et lances	63,00
Utilisation de la mousse et des bornes-fontaines	53,00
Raccordement d'une autopompe à une borne d'incendie	87,00
Raccordement d'une autopompe à une source d'eau statique	88,75
APRIA	169,75
Cordages et nœuds	44,00
Matériel de protection : bâches	24,00
Outils : familiarisation et utilisation sécuritaire au sein d'une équipe	43,00
Entretien des équipements	44,00
Utilisation d'extincteurs portatifs : début d'incendie dans des matériaux de classe A, B, C et D	10,50
Matières dangereuses : sensibilisation	62,00
Opération relative à un cylindre de gaz enflammé	335,50
Sauvetage spécialisé : sensibilisation	162,50
Échelles portatives	38,75
Activités de prévention, visite de prévention à domicile	34,00
Préservation de la scène	16,00
Opérations d'extinction	39,75
Opérations de protection	36,00
Opérations d'entrée par effraction	20,50
Opérations de ventilation	47,25
Intervention relative aux feux de bâtiments	40,25
Intervention pour des feux de véhicules	15,75
Pincés de désincarcération	281,50
Qualifications générales : conduite de véhicule	291,00
Opérateur d'autopompe	42,75
Opérateur de véhicule d'élévation	186,25
Opérateur de camion-citerne	41,00
Sauvetage avec cordage : technicien	106,50
Sauvetage nautique : technicien	238,50
Sauvetage en espace clos : technicien	188,00
Effondrement de structure : technicien	48,00
Autres formations	958,25
Total des heures :	3915,00

9. ALIMENTATION EN EAU

9.1 Bornes-fontaines

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu compte 2 370 bornes-fontaines lesquelles sont inspectées une fois par année par l'entreprise privée, et aussi, une fois durant la période hivernale par les employés municipaux du Service des travaux publics.

Bilan du réseau d'aqueduc					
Description	secteur St-Jean	secteur L'Acadie	secteur Iberville	secteur St-Luc	Totaux
Remplacement de vannes d'aqueduc	15	0	3	0	18
Restauration de vannes d'aqueduc	15	5	3	2	25
Nombre de vannes d'aqueduc					3448
Manipulation de vannes d'aqueduc 2007					2590
Remplacement des bornes-fontaines	8	0	0	1	9
Installation de nouvelles bornes-fontaines	1	0	0	0	1
Inspection estivale des bornes-fontaines	982	124	530	761	2397
Inspection hivernale des bornes-fontaines	982	124	530	761	2397
Tests de pression stat., dyn., débit estimé 20 lbs	300	0	0	0	300
Restauration des bornes-fontaines	121	0	28	7	156
Peinture des bornes-fontaines	275	0	0	0	275
Bris sur conduite d'aqueduc	102	1	12	12	127
Réseaux en cul-de-sac suite aux réparations	98	0	12	10	120
Avis d'ébullition suite à des réparations	3	0	0	2	5
Branchement de services	21	1	35	29	86
Excavation pneumatique des boîtes de services	48	0	5	12	65

Un programme d'entretien prévoit le changement d'environ 28 bornes d'incendie annuellement et la restauration d'environ 200 autres.

L'ensemble du périmètre d'urbanisation est desservi par des bornes-fontaines. Toutefois, cela représente 24 % du territoire total.

Pour des raisons de sécurité, il était devenu nécessaire de réglementer la couleur du corps des bornes d'incendie pour différencier si elles appartenaient à la Ville ou au privé. De plus, la couleur des bouchons et de la tête des bornes d'incendie indique à l'opérateur de l'autopompe et au chef d'équipe le débit d'eau par minute auquel il est en droit de s'attendre.



De moins de 31,5 litres/seconde (moins de 500 gallons US/minute), bouchons et tête de couleur rouge



De 31,5 à 62.9 litres/seconde (de 500 à 999 gallons US/minute), bouchons et tête de couleur orange



De 63 à 94.9 litres/seconde (de 1000 à 1499 gallons US/minute), bouchons et tête de couleur verte



Plus de 95 litres/seconde (plus de 1500 gallons US/minute), bouchons et tête de couleur bleue



Le corps de toute borne d'incendie qui n'appartient pas à la Ville et qui est située sur un terrain privé doit être peint de couleur jaune

Le corps des bornes d'incendie est peint en rouge tandis que les bouchons et la tête doivent, en fonction de la capacité hydraulique de la borne, être peints de couleur bleue, verte, orange ou rouge.

Il est prévu que toutes les bornes d'incendie doivent être dégagées de toute accumulation de neige et doivent demeurer accessibles et libres de toute obstruction en tout temps. Il est interdit d'utiliser à quelque fin que ce soit, un objet imitant une borne d'incendie.

Règlement municipal #0706

10. BUDGET ALLOUÉ À LA SÉCURITÉ INCENDIE

10.1 Budget comparatif du Service de sécurité incendie versus la Ville

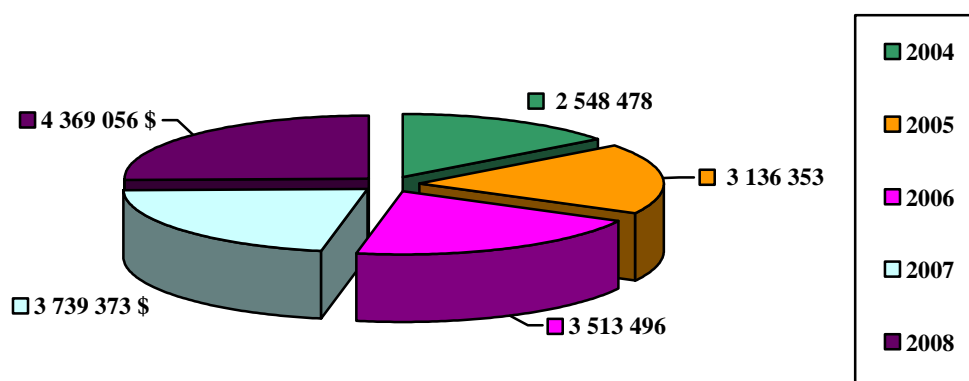
La proportion du budget du Service de sécurité incendie est de **4,43 %** par rapport au budget de la Ville qui est de 98 611 725\$ pour l'année 2008.

Tableau 1 – Proportion des dépenses du Service de sécurité incendie par rapport à celles de la Ville pour les années 2004 à 2008

ANNÉE	2004	2005	2006	2007	2008
REVENUS	125 056 \$	111 421 \$	86 243 \$	173 910 \$	252 605 \$
DÉPENSES	2 673 534 \$	3 247 774 \$	3 599 739 \$	3 913 283 \$	4 621 661 \$
COÛT NET	2 548 478 \$	3 136 353 \$	3 513 496 \$	3 739 373 \$	4 369 056 \$
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	78 482 725 \$	82 944 570 \$	84 879 194 \$	97 752 352 \$	98 611 725 \$
% PAR RAPPORT AUX DÉPENSES RÉELLES	3,25 %	3,78 %	4,14 %	3,83 %	4,43 %

Source : Division budget/États financiers/Sécurité incendie comparatif dépenses 2004-2008

Coût net Service de sécurité incendie



11. LES OPÉRATIONS

11.1 Mandat de la Division opérations

La gestion des interventions de secours occupe une place prépondérante du mandat de la Division opérations dans la réalisation de la vision et de la mission du Service de sécurité incendie. Bien que la réponse rapide aux appels d'urgence soit la finalité de la Division opérations, la préparation des ressources humaines et matérielles, en amont, constitue une part importante, voire primordiale, à une intervention efficace et efficiente.

Pour offrir un service de qualité, la Division opérations doit s'assurer que les membres possèdent les qualifications requises pour les tâches qu'ils sont appelés à réaliser dans le cadre de leur travail. Pour s'assurer d'une mise à jour continue des connaissances pratiques et théoriques, un plan d'entraînement a été mis en œuvre.

Voir le tableau « Planification des activités 2008 » à la page suivante

Afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel en caserne, la Division opérations supervise la réalisation des tâches relatives à la vie en caserne. L'application de ces mesures permet d'offrir un environnement de qualité à l'ensemble des membres du Service de sécurité incendie.



Pour atteindre une cohérence opérationnelle, la Division opérations est responsable d'assurer l'intégration des nouvelles recrues. Durant deux semaines, le nouveau personnel se familiarise avec les équipements du service ainsi que les procédures qui y sont rattachées. De plus, cette période permet aux nouveaux membres de rencontrer, pour une première fois, le personnel du Service de sécurité incendie.

Lors d'une situation d'urgence, il est non seulement nécessaire d'avoir le personnel en nombre suffisant, mais il faut également des équipements d'intervention qui respectent les normes reconnues dans le milieu de l'incendie. Par conséquent, la Division opérations accomplit un double mandat par rapport aux ressources matérielles. Tout d'abord, elle doit s'assurer que les programmes d'entretien et de vérification des divers équipements soient appliqués et documentés. Deuxièmement, elle est invitée à effectuer des recommandations relativement aux achats d'équipements afin que ceux-ci satisfassent convenablement les besoins identifiés.

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS 2008

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1. Communications par radio	■											
2. Boyaux et lances				■								
3. Utilisation de la mousse et des bornes-fontaines					■							
4. Raccordement d'une autopompe à une borne d'incendie					■							
5. Raccordement d'une autopompe à une source d'eau statique					■							
6. APRIA			■					■				
7. Cordages et nœuds		■										
8. Matériel de protection : bâches		■										
9. Outils : familiarisation et utilisation sécuritaire au sein d'une équipe								■				
10. Entretien des équipements	■											
11. Utilisation d'extincteurs portatifs : début d'incendie dans des matériaux de classe A, B, C et D	■											
12. Matières dangereuses : sensibilisation		■										
13. Opération relative à un cylindre de gaz enflammé		■										
14. Sauvetage spécialisé : sensibilisation		■										
15. Echelles portatives					■							
16. Activités de prévention, visites de prévention à domicile		■										
17. Activités de prévention, initiation à la collecte de données et préparation d'un plan d'intervention		■										
18. Préservation de la scène								■				
19. Opérations d'extinction			■						■	■		
20. Opérations de protection							■	■				
21. Opérations d'entrée par effraction											■	
22. Opérations de ventilation										■		
23. Opérations d'évacuation, de recherche et de sauvetage											■	■
24. Interventions relatives aux feux de bâtiments											■	■
25. Interventions pour des feux de véhicules											■	■
26. Pincés de désincarcération				■						■		
27. Rapport d'incendie	■											
28. Qualifications générales : conduite de véhicule				■								
29. Opérateur d'autopompe						■						
30. Opérateur de véhicule d'élévation						■		■				
31. Opérateur de camion-citerne						■						
32. Qualifications générales : technicien			■									
33. Sauvetage avec cordage : technicien					■							■
34. Sauvetage nautique : technicien					■							■
35. Interventions avec véhicule et/ou machinerie : technicien	■							■				
36. Sauvetage en espace clos : technicien		■					■					
37. Effondrement de structure : technicien								■			■	
38. Prévention résidentielle (5 800 portes à visiter)				■	■	■	■	■	■	■	■	■
39. Plans d'intervention (32 plans d'intervention à élaborer)			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■	Hiver	■	Printemps	■	Été	■	Automne
---	-------	---	-----------	---	-----	---	---------

À la recherche d'une préparation optimale, la Division opérations participe au développement des plans d'intervention. Elle définit les aspects relatifs aux opérations à la suite de la collecte de données effectuée par le personnel de la Division prévention.

Toutes ces activités sont réalisées pour s'assurer que le personnel réponde aux appels selon les règles et les procédures en vigueur, et ce, dans le but d'offrir un service de qualité à la population. Cette façon de faire nous aide à réaliser les exigences énumérées dans les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. Par conséquent, chacun des appels nécessitant notre intervention est documenté.



Depuis la fin 2008, les effectifs dans chacune des casernes sont maintenant de quatre pompiers sans compter l'état-major en service.

Ce ratio nous permet donc d'assurer une intervention efficace et sécuritaire lors de tout appel. L'acheminement de la flotte varie selon les types d'appel et les normes qui les régissent, soit la quantité d'eau minimum requise, le nombre de pompiers minimum requis et les équipements nécessaires afin de mener à terme l'intervention.

Un système de rappel par téléavertisseur alpha-numérique nous permet de rejoindre systématiquement, un ou plusieurs pompiers en une simple opération lorsque du personnel en renfort est nécessaire.



11.2 Activités particulières de la Division opérations en 2008

◆ Le Service de sécurité incendie entretient des liens étroits avec les institutions d'enseignement en s'impliquant activement dans le développement des futurs pompiers. Durant l'année 2008, le service a accueilli cinq stagiaires provenant de l'Académie des pompiers, quatre du Campus Notre-Dame-de-Foy et huit de l'Institut de protection contre les incendies du Québec.

◆ L'Hôpital Vétérinaire St-Jean nous a offert gracieusement trois ensembles de masques Réanimo₂ dans le but de pouvoir faire des tentatives de réanimation sur les animaux inconscients. Ces équipements sont disponibles sur chaque autopompe.

Les vétérinaires estiment à 28 000 le nombre de chats et chiens sur le territoire de la ville. Ceux-ci peuvent être d'un grand réconfort pour les familles qui voient leur maison être la proie des flammes.



- ◆ Lors de la soirée de l'Halloween, les membres de la Division opérations ont été affectés à des endroits stratégiques de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'assurer la sécurité des personnes et ont distribué des friandises aux enfants déguisés.
- ◆ En septembre, le chef d'équipe aux opérations, Louis-Philippe Ethier, s'est rendu à Elmira NY, pour une formation spécifique aux équipements de stabilisation Res-Q-Jack. Cette formation était donnée par le fabricant en collaboration avec des formateurs de plusieurs services d'incendie américains. Lors de la formation pratique, plusieurs scénarios permettaient de mettre à l'épreuve les outils et mieux connaître les limites et la versatilité de ce que les Res-Q-Jack apportent.



11.3 Logiciel de répartition assistée par ordinateur

L'année 2008 fut marquée par plusieurs modifications quant aux services offerts par le centre de réception et de répartition des appels d'urgence. Devant les défis de plus en plus insoutenables que représentaient le logiciel Informateur, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a décidé d'acquérir un nouveau logiciel de répartition assistée par ordinateur afin de mieux répondre aux besoins des répartiteurs, du Service de police ainsi que du Service de sécurité incendie. Plusieurs travaux relatifs à l'acquisition du logiciel ont été effectués durant la dernière année. Par conséquent, il est opportun, dans un premier temps, d'en tracer l'historique et, dans un deuxième temps, d'énumérer brièvement les étapes qui suivront afin d'exploiter au maximum les outils qui nous sont offerts.

Tout d'abord, l'année 2008 a débuté rapidement dans le dossier du logiciel de répartition assistée par ordinateur puisque le mois janvier fut synonyme de contrat. L'équipe qui travaillait sur ce projet avait comme mandat de tester les différentes fonctionnalités du logiciel afin de s'assurer que celui-ci réponde entièrement aux besoins énoncés dans l'appel d'offres. Cet exercice devait également se faire rapidement puisque nous désirions implanter le logiciel le plus rapidement possible compte tenu des instabilités du logiciel Informateur.

Par la suite, le mois de février fut entremêlé de deux activités principales, soit la planification de l'implantation ainsi que la transmission des données au fournisseur, Emergensys. En analysant les étapes préalables à l'implantation, nous avons pu identifier une date possible de livraison. Le mois de juin était un échéancier réaliste pour que le nouveau produit soit en fonction. Afin d'atteindre cet objectif, de nombreuses données nécessaires au paramétrage du logiciel furent transmises à Emergensys durant les mois de février et mars.

Les mois d'avril et de mai furent, quant à eux, les mois dédiés à la formation des différents usagers. L'équipe de projet devait s'assurer que l'ensemble du personnel soit formé avec une priorité pour les membres qui avaient un contact direct et essentiel avec le logiciel pour réaliser leur travail.

Tel que planifié, le mois de juin fut l'occasion d'activer le nouveau logiciel. Le 4 juin 2008, le logiciel de répartition assistée par ordinateur d'Emergensys fut mis en fonction au centre de réception et de répartition des appels. Le travail ne s'arrêta pas à cette date.

Les mois subséquents, le Service de sécurité incendie a élaboré et mis en place des protocoles de recommandations en fonction du code de nature de l'appel. Actionnés dans un premier temps par le répartiteur, les protocoles de recommandations sont devenus automatisés au mois de novembre 2008 afin de faciliter la tâche des répartiteurs lors de la répartition d'un appel au Service de sécurité incendie.

De plus, le Service de sécurité incendie a profité de l'occasion pour mettre à jour la base de données des personnes nécessitant une assistance particulière. Le travail fut complété au mois d'octobre et une procédure de mise à jour est en cours d'élaboration.

Finalement, le service a commencé à utiliser d'autres fonctions du logiciel comme la formation ainsi que le registre des matières dangereuses afin de créer des bases de données, soit pour assurer un meilleur suivi ou pour offrir des informations supplémentaires lors d'un appel d'urgence. Dans les deux cas, l'objectif poursuivi est le même : offrir une meilleure prestation de service aux citoyens tout en maximisant la santé et la sécurité des membres du service. Par conséquent, le développement de ces bases de données et leur mise à jour constituera le plus grand défi pour l'année à venir.



11.4 Quelques extraits d'articles



L'efficacité d'un système de détection des incendies dans les résidences

Le bon fonctionnement d'un système de détection dans une résidence, le plus fréquent étant l'avertisseur de fumée, améliore les chances de survie lors d'un incendie. En effet, il y a deux fois plus de risque de mourir dans l'incendie d'une résidence en raison de l'absence de système de détection ou de son mauvais fonctionnement. L'absence de pile dans l'appareil et sa désactivation volontaire par les résidents empêchent le plus souvent son bon fonctionnement.

Les incendies dans les résidences

Plus du tiers des incendies dans les résidences débutent dans la cheminée et près d'un sur cinq dans la cuisine.



Qu'est-ce qui cause l'incendie d'une résidence?

Dans plus de la moitié des cas, c'est l'utilisation inadéquate d'un appareil de chauffage ou d'un appareil de cuisson. Soulignons que dans 14 % des incendies, la cause n'a pu être déterminée par le service de sécurité incendie ou le dossier a été transmis à la police pour enquête.

12. LA PRÉVENTION

12.1 Mandat de la Division prévention

- Concevoir, élaborer et réaliser des programmes de prévention des incendies, d'éducation de la population et d'analyse de risques;
- Répondre aux plaintes des citoyens et faire l'inspection périodique des risques présents sur le territoire, et ce, par un programme approprié d'inspections;
- Conseiller les professionnels des bâtiments et travailler à l'évolution de normes de sécurité éprouvées, de façon à réduire les pertes attribuables à l'incendie;
- Effectuer les recherches de causes d'incendie afin de mettre en place les mesures adéquates pour éviter que les mêmes incidents se reproduisent;
- Promouvoir la prévention des incendies.

12.2 Développement de la Division prévention

La Division prévention a complété sa deuxième année avec ses quatre pompiers-inspecteurs dont un a été dédié aux visites sur le territoire des municipalités de la MRC.

La première année, beaucoup de nouveaux dossiers et de nouvelles visites de prévention ont été entrepris. Par contre, la deuxième année a été consacrée au suivi des dossiers et à différents programmes de formation et prévention.

La population a pris conscience que le Service de sécurité incendie offrait maintenant des services variés de prévention et celle-ci a pris l'habitude de les utiliser.



12.3 Inspections résidentielles

Dans le cadre de la loi 112 intitulée *Loi sur la sécurité incendie*, et considérant les obligations résultant du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, l'ensemble des bâtiments résidentiels de un et deux logements doivent être visités sur une période de cinq ans.

Par conséquent, les équipes de pompiers au combat se partagent la tâche dans le but de parcourir l'ensemble du territoire à l'intérieur du délai prescrit.

TABLEAU COMPARATIF					
Année	2004	2005	2006	2007	2008
Visites	584	135	4 800	4800	6000

Il est à noter que selon le ministère de la Sécurité publique, le nombre total indiqué est le nombre de portes et non le nombre de logements visités.

12.4 Activités de la Division prévention

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
✓ Demande d'information téléphonique	231	282	270
✓ Demande des citoyens nécessitant des recherches.....	0	0	16
✓ Demande des citoyens pour visite d'inspection	225	219	183
✓ Visite de prévention planifiée ¹	184	334	338
✓ Exercice d'évacuation d'urgence	99	83	93
✓ Vérification de salle pour l'émission de permis d'alcool ²	152	40	0
✓ Plan d'intervention.....	3	17	32
✓ Vérification de plan pour nouvelle construction.....	8	2	6
✓ Suivi de nouvelle construction.....	4	0	0
✓ Vérification de plan de mesure d'urgence.....	16	9	12
✓ Vérification des projets de feux d'artifice.....	10	7	10
✓ Vérification des projets de feu à ciel ouvert	7	24	29
✓ Visite des sites d'événements spéciaux.....	6	21	6
✓ Recherche des causes et circonstances des incendies	26	45	63
✓ Formation donnée	15	29	36

¹ Le nombre de visite de prévention planifiée comprend les nouveaux dossiers 2008 ainsi que le suivi des dossiers des années antérieures

² L'émission de permis de réunion par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ne nécessite plus la visite du Service de sécurité incendie depuis la mi-année 2007.

12.5 Visites de prévention sur le territoire de la MRC

À la suite de l'entente intermunicipale sur la prévention incendie conclue entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu, les visites de prévention incendie ont débuté au mois de juin 2007 et se poursuivent toujours. Les visites portent principalement sur les risques moyens, élevés et très élevés.



12.6 Modifications réglementaires

Un nouveau règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité pour les résidences de personnes âgées (L.R.Q., cs-4.2 r.0.01.1) a été adopté par le gouvernement du Québec et est entré en vigueur en février 2007. Ce règlement établit les modalités et les critères socio-sanitaires pour obtenir la certification. Il stipule également, que les exploitants ont deux ans pour obtenir leur certification de l'agence de santé soit, jusqu'à la fin février 2009.

En novembre 2007 les gens du ministère de la Sécurité publique ont approché les services d'incendie du Québec par le biais de l'ACSIQ (Association des chefs en sécurité incendie du Québec) pour assister les exploitants de résidences de personnes âgées dans la préparation d'un plan d'évacuation, vérifier la conformité des équipements de protection incendie, signaler à l'exploitant la présence de lacune ou de non-conformité et assurer les liens fonctionnels entre le plan de sécurité incendie et le plan d'intervention du Service de sécurité incendie.

Le coordonnateur à la Division prévention du service a reçu la formation des gens du ministère de la Sécurité publique et a organisé des séances d'information dans le but de transmettre ces renseignements aux membres des services incendie de la Montérégie.

Par conséquent, durant l'année 2008, nous avons été sollicités par les exploitants des trente-cinq résidences de personnes âgées présentes sur notre territoire pour les assister dans le processus d'accréditation.

12.7 Activités particulières organisées tout au long de l'année 2008

- ◆ Le Service de sécurité incendie par le biais de l'équipe des pompiers-inspecteurs, s'est associé au Service de police, à Postes Canada et aux élèves officiers militaires pour effectuer des patrouilles dans différents secteurs de la ville le soir de l'Halloween et distribuer des bracelets fluos.



- ◆ Les pompiers-inspecteurs font des vérifications particulières des lieux publics à la période de l'Halloween et de Noël afin de s'assurer que les décorations utilisées ne soient pas hautement combustibles et que les portes de sortie soient bien accessibles.

- ◆ La Division prévention a accueilli encore cette année trois élèves du Collège Montmorency pour faire un stage en prévention incendie.

Les stagiaires sont jumelés aux pompiers-inspecteurs et procèdent avec eux aux différentes tâches qui incombent aux inspecteurs à la prévention.

Le stage en prévention est la dernière étape pour obtenir un diplôme d'études collégiales en sécurité incendie. La durée minimum est de quarante-cinq (45) heures d'activités préventives pour compléter le stage.

◆ La simple connaissance par le public des principaux phénomènes ou comportements à l'origine des incendies peut être un puissant levier de prévention. C'est pourquoi nous tenons des kiosques d'information au Salon d'été ainsi qu'à la Journée des familles à la Base militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le but et les objectifs du programme d'éducation et d'activité de sensibilisation de la population sont établis en fonction des problématiques qui ressortent de l'analyse des incidents survenus sur notre territoire et visent un public cible.



◆ Pour une seconde année, un dîner pour honorer les pompiers retraités des secteurs Saint-Jean et Iberville a été organisé. Cette activité a lancé officiellement la Semaine de la prévention incendie.

Les pompiers retraités présents ont reçu un portefeuille contenant une carte d'identité officielle et un insigne indiquant qu'ils sont retraités du Service de sécurité incendie.

La rencontre a eu lieu à la salle Le Portage du Vieux Mess au Campus du Fort Saint-Jean, le mercredi 1^{er} octobre. Étaient présents, monsieur le maire, Gilles Dolbec, le directeur général, monsieur Daniel Desroches, plusieurs conseillers et la direction du Service de sécurité incendie. Les retraités se sont vus remettre des prix de présence et ont festoyé avec leurs confrères. Selon les témoignages reçus, cette journée fut fort appréciée par les 19 retraités présents.



◆ Depuis déjà plusieurs années, a lieu dans le cadre de la Semaine de la prévention incendie, le concours «pompiier d'un jour». Le concours qui cible l'ensemble des élèves des écoles primaires de notre territoire, vise à asseoir à la même table parents et enfants pour répondre à un questionnaire, préparer un plan d'évacuation de leur résidence et prendre conscience de certains aspects de leur propre sécurité.

Pour ce faire, lors des exercices d'évacuation dans les écoles au mois de septembre, des formulaires ont été remis aux élèves par l'entremise des professeurs. Ceux-ci doivent le compléter et nous faire parvenir le tout avant la Semaine de la prévention incendie.

Trois gagnants, sélectionnés parmi tous les participants par un tirage au sort, sont nommés pompiier ou pompière d'un jour et sont invités à faire des activités et à dîner avec les pompiers.

Les gagnants du concours sont Audrey Perreault-St-Pierre de l'école des Prés-Verts, secteur Saint-Luc, Alex Morin-Léonard de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, du secteur Iberville et Audrey Legault de l'école Saint-Eugène, secteur Saint-Jean. Différents cadeaux leur ont été remis tels que des chandails, des épinglettes, etc. De plus, pour souligner l'événement, un vélo a été remis à chaque gagnant en collaboration avec Messier Bicyclettes.



- ◆ L'école Chabanel du secteur Iberville a remporté le trophée pour l'école qui a récolté le plus haut taux de participation de ses élèves pour l'élaboration d'un plan d'évacuation, soit un taux de 46 %.



- ◆ Dans le cadre de la Semaine de la prévention incendie, dont le thème était «Le feu brûle des vies», une journée Portes ouvertes a eu lieu le dimanche 5 octobre entre 10 h et 16 h à la caserne 2 située au 700, rue Balthazard, secteur Iberville.

Nous avons profité de l'occasion pour diffuser nos messages de prévention incendie. Les activités suivantes ont été organisées :

- Visite des locaux de la caserne
- Explications concernant les véhicules d'incendie et des véhicules spécialisés
- Kiosque simulant les feux de cuisson où les citoyens pouvaient manipuler un extincteur et s'exercer à éteindre un feu



- ◆ Les réglementations fédérale, provinciale et municipale prévoient qu'un plan de mesures à prendre en cas d'incendie est obligatoire pour certains types d'immeuble.

Parmi ces mesures, figure la tenue d'exercice d'évacuation. C'est pourquoi tout au long de l'année et particulièrement durant le mois de septembre, nous effectuons les exercices d'évacuation dans les écoles, les immeubles municipaux et certaines industries et commerces.

- ◆ Le Service de sécurité incendie, en collaboration avec Système de confort André inc., a offert une séance d'information le samedi 11 octobre à 13 h à l'école Providence du secteur Saint-Luc concernant le chauffage au bois, l'environnement et la sécurité incendie.

Les sujets traités étaient, entre autres, l'environnement, les poêles à bois E.P.A., l'entretien préventif, les cheminées et ses composantes et les extincteurs portatifs.

Plusieurs prix de présence ont été remis sur place dont un poêle à bois Regency approuvé E.P.A. d'une valeur de 1 300 \$.



12.8 Recherche des causes et circonstances d'incendie

Selon la *Loi sur la sécurité incendie*, pour tout incendie survenu sur le territoire, le Service de sécurité incendie doit déterminer le point d'origine, les causes probables, les caractéristiques de l'immeuble, les biens incendiés et le déroulement des événements.

Lorsque la recherche des causes et circonstances d'incendie demande une enquête, les pompiers-inspecteurs fouillent la scène d'incendie de façon méthodique et, par la suite, rédigent un rapport.

Pour l'ensemble de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, nous avons procédé à 63 recherches des causes et circonstances d'incendie et depuis que l'entente intermunicipale avec la MRC du Haut-Richelieu est en vigueur, nous avons reçu en 2008 sept demandes pour effectuer des recherches des causes et circonstances des incendies pour les municipalités suivantes :

- Saint-Blaise-sur-Richelieu 1
- Henryville 2
- Saint-Valentin 2
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix 2



13. APPELS


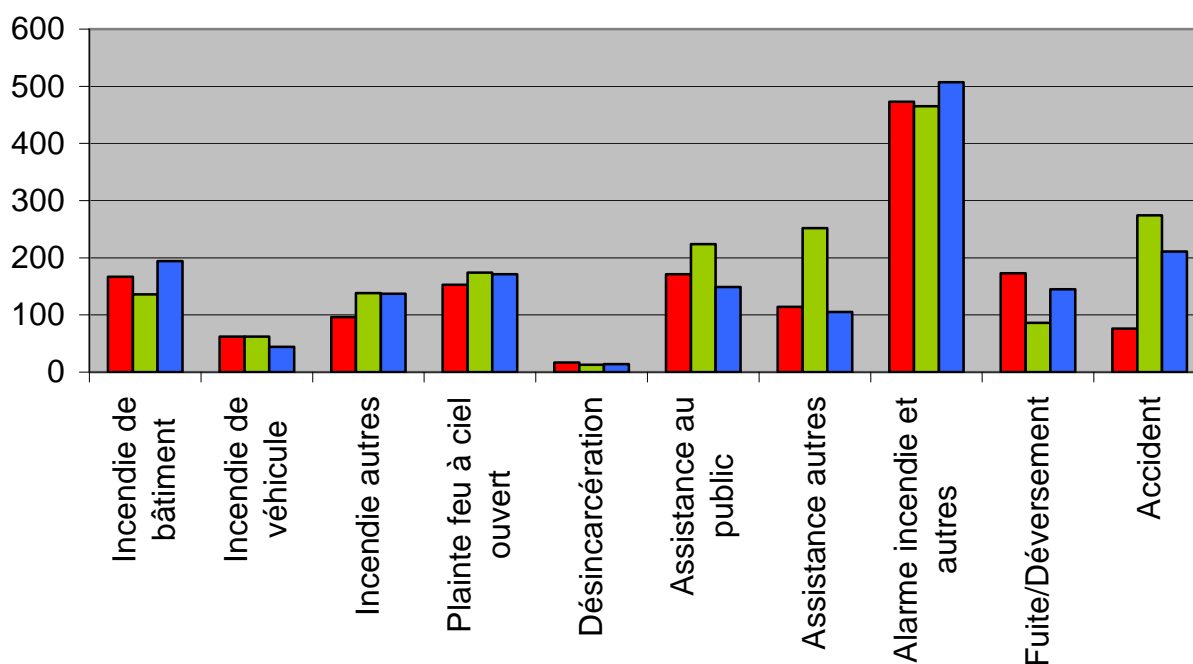
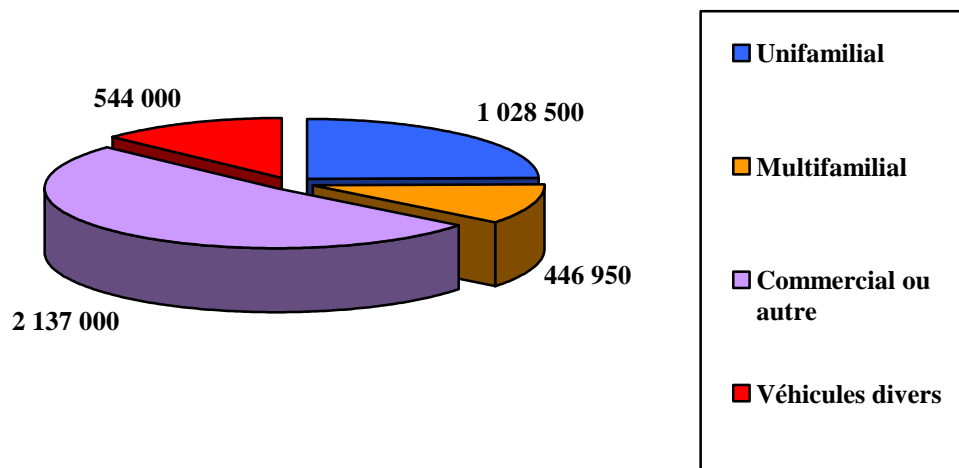
Genre	Nombre d'appels 		
	2006	2007	2008
Incendie de bâtiment	167	136	194
Incendie de véhicule	62	62	44
Incendie champ, conteneur et autres	96	138	137
Plainte feu à ciel ouvert	153	174	171
Désincarcération	17	13	14
Assistance au public	171	224	149
Assistance autres	114	252	105
Alarme incendie et autres	473	465	507
Fuite ou déversement environnemental	173	86	145
Accident	76	274	211
Total	1 502	1 824	1 677

Tableau comparatif des appels



13.1 Montant des pertes

Montant des pertes pour l'année	
TYPE	MONTANT
Unifamilial →	1 028 500 \$
Multifamilial →	446 950 \$
Commercial ou autre →	2 137 000 \$
Véhicules divers →	544 000 \$
TOTAL →	4 156 450 \$



14. RÉALISATIONS 2008

14.1 Nouveaux décalques sur les casques

Un nouveau décalque a été conçu aux couleurs de notre service sur fond réfléchissant. Il a été apposé sur le casque de tous les pompiers. Ainsi, il nous permet de bien nous identifier lors des interventions en entraide intermunicipale.



14.2 Signature électronique

En partenariat avec la Division de l'informatique, nous avons développé une nouvelle signature électronique personnalisée afin de standardiser l'identification du service. Elle est utilisée par l'administration, la prévention et les opérations.



Yves Hamel
Directeur

Service de sécurité incendie

525, rue Saint-Jacques, C.P. 1025

Saint-Jean-sur-Richelieu Qc J3B 7B2

Tél. : 450-357-2337 • Téléc. : 450-357-2327

y.hamel@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

14.3 Remise d'insigne

Le 29 septembre dernier, avait lieu la remise des insignes et des casques pour douze nouveaux pompiers surnuméraires et six pompiers ayant terminé leur probation pour leur permanence.



14.4 Visite à l'hôpital

Une belle initiative des pompiers Sylvain Leduc, Sabin Girard, Kim Danis et Étienne Côté qui sont allés à l'hôpital du Haut-Richelieu le vendredi 12 décembre dernier dans le but de souligner la fête de Noël et de donner un peu de réconfort à ceux qui en ont besoin. Ils ont remis des cadeaux aux enfants présents en pédiatrie, des fleurs aux nouvelles mamans du secteur de la maternité ainsi qu'aux personnes âgées à l'étage de la gériatrie. Cette action a été grandement appréciée.

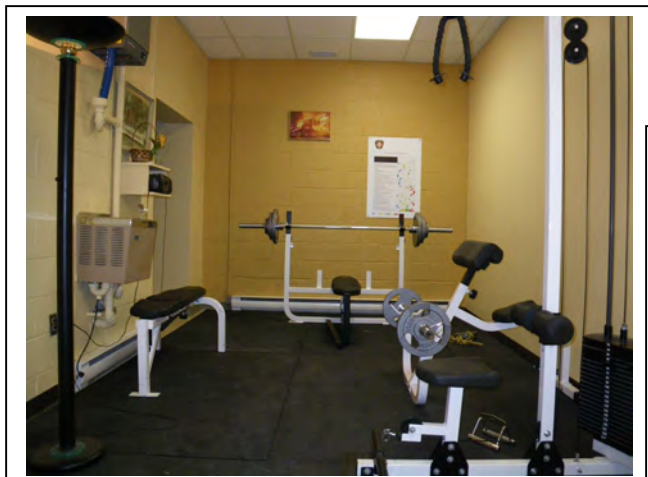


14.5 Les casernes

À la suite de l'embauche de nouveaux pompiers dans le but d'assurer un minimum de quatre pompiers dans chacune des casernes, nous avons procédé à des travaux de réaménagement dans les casernes 2 et 3 pour accueillir ces nouveaux employés.

CASERNE 2

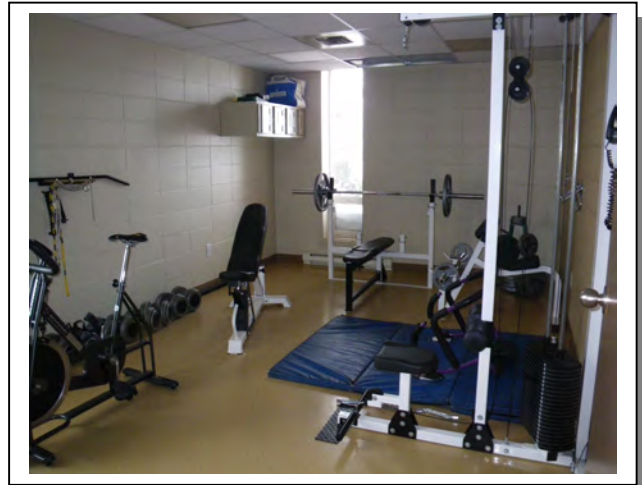
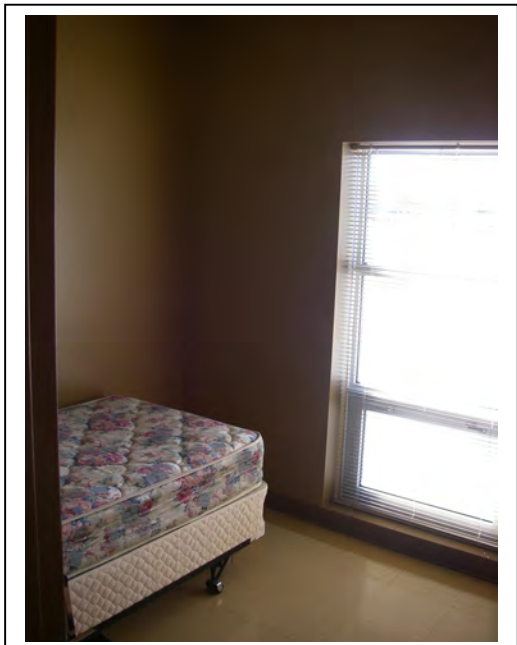
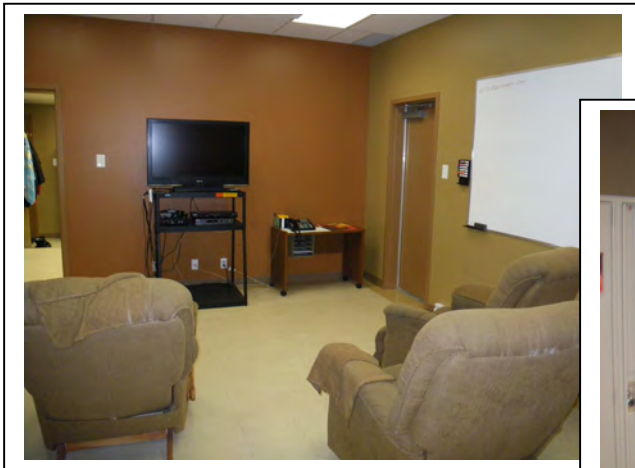
Les travaux consistaient à modifier le cloisonnement des deux chambres existantes et du salon pour arriver à créer un total de quatre chambres, une salle d'entraînement et un salon.



Par la même occasion, un système de chauffage et de ventilation a été ajouté afin de couvrir l'ensemble des pièces habitables.

CASERNE 3

Un peu plus complexes, les travaux de cette caserne consistaient à réaménager un ensemble de pièces pour venir créer, un nouveau salon, une chambre supplémentaire, un nouveau vestiaire et une salle de bain avec une douche supplémentaire.



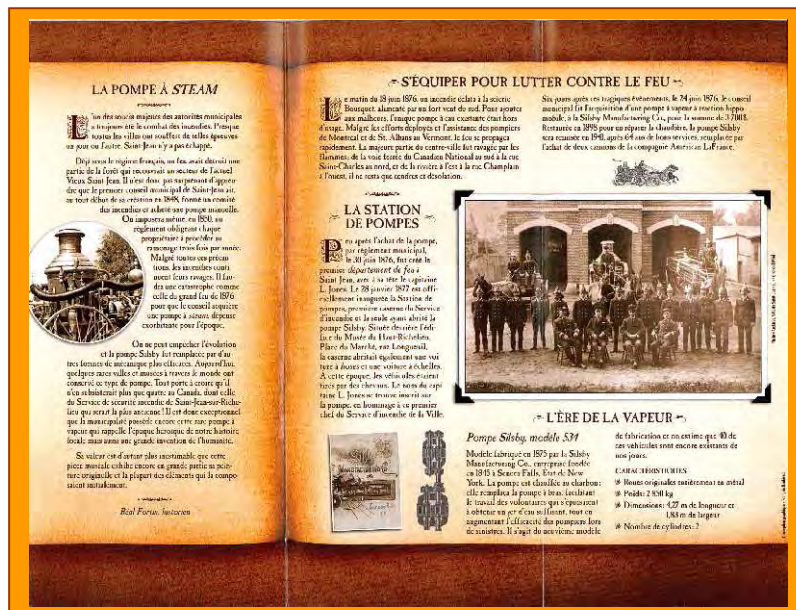
15. POMPE SILSBY

15.1 Historique

L'achat de la pompe Silsby marque les débuts du Service de sécurité incendie de la Ville, elle est un objet d'importance historique et un symbole de courage, face à l'adversité. Le modèle a été fabriqué en 1875 par la Silsby Manufacturing Co., entreprise fondée en 1845 à Seneca Falls, New-York. La pompe, chauffée au charbon, remplaça la pompe à bras, facilitant le travail des volontaires qui s'épuisaient à obtenir un jet d'eau suffisant, tout en augmentant l'efficacité des pompiers lors de sinistres. En principe, s'il y avait suffisamment d'eau et de charbon en réserve, la machine pouvait pomper indéfiniment. Il s'agit du 9^e modèle de fabrication d'une édition limitée et on estime que 40 de ces véhicules sont encore existants de nos jours. Selon nos sources, ce modèle de pompe serait l'unique en sol canadien et encore en très bon état.



Peu après l'achat de la pompe, par règlement municipal, le 30 juin 1876, fut créé le premier département de feu à Saint-Jean, avec à sa tête le Capitaine L. Jones. Le 28 janvier 1877 est officiellement inaugurée la Station de pompes, première caserne du Service d'incendie et la seule ayant abrité la pompe Silsby. Située derrière l'édifice du Musée du Haut-Richelieu, Place du Marché, sur la rue Longueuil, la caserne abritait également une voiture de « hoses » et une voiture à échelles. À cette époque, les véhicules étaient tirés par des chevaux. Le nom du Capitaine L. Jones est inscrit sur la pompe, en hommage à ce premier chef du Service d'incendie de la Ville.



Le projet de conservation a été rendu possible grâce à la collaboration du Service des loisirs et bibliothèques, de la Division-conseil communications, du Musée du Haut-Richelieu et de la Société d'histoire du Haut-Richelieu.

Nous nous devons de souligner le travail de trois personnes qui se sont particulièrement impliquées au sein du comité de mise en valeur de la pompe Silsby. Monsieur Fernand Poirier, pompier à la retraite, a investi de nombreuses heures à la recherche de documents d'archives ainsi qu'à la rédaction de textes sur l'histoire du Service d'incendie de la Ville, et de la pompe Silsby. Monsieur Serge Benoît, consultant bénévole, nous a été d'une aide précieuse de même que monsieur Sabin Girard, pompier-inspecteur.

Le 24 août 2008, la pompe Silsby a été présentée au public à la Place du marché devant le Musée du Haut-Richelieu sur le site de la première caserne de pompiers de la Ville.



16. RELATIONS DE TRAVAIL

16.1 Griefs

La dernière convention collective des pompiers a été signée au mois de juillet 2006 après deux mois et demi de négociations. Sa durée est du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2010.

	2007	2008
Total des griefs	3	4
Grief réglé au cours de l'année	0	1
Griefs en suspens	2	3
1 grief retiré pour 2007 (hors délai)		

16.2 **Embauche**

Cette année, par le biais de nos deux processus de recrutement, 27 pompiers temporaires ont été embauchés.

